

**Madame, Monsieur, cher(e) actionnaire,**

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra :

**Le Jeudi 22 Juin 2023 à 09H30 au Siège social d'Alliance Assurances sis au Centre des Affaires El Qods, Esplanade, Porte 14, 3ème étage, Chéraga, Alger.**

Vous serez réunis à l'effet de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapports des Commissaires Aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ;
  - Approbation des états financiers de l'Exercice clos le 31 Décembre 2022 ;
  - Approbation des états financiers Consolidés de l'Exercice clos le 31 Décembre 2022;
  - Affectation du Résultat de l'Exercice clos le 31 Décembre 2022 et fixation du Dividende ;
  - Rémunération des Administrateurs ;
  - Renouvellement des mandats de 04 administrateurs ;
  - Règlement Note d'Honoraires des Commissaires aux Comptes;
  - Nomination d'un nouveau cabinet aux fonctions de Co-Commissaire aux Comptes ;
  - Pouvoirs à conférer ;
  - Divers.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires sera ouverte aux titulaires d'actions inscrites dans un compte titre **trois jours ouvrés avant la date de la réunion** et dont le nom figure sur la liste des actionnaires transmise par Algérie Clearing ou, le cas échéant, qui présentent un relevé de compte titre dûment établi par son TCC.

Il sera possible aux actionnaires d'adresser des questions par lettre recommandée avec accusé de réception, à faire parvenir au siège social de la Société, dans les dix Jours avant la tenue de l'assemblée générale ; des réponses leur seront apportées au cours de la réunion.

Pour assister personnellement à l'Assemblée Générale, vous devez :

- Confirmer votre présence en remplissant le formulaire disponible sur le site internet **allianceassurances.com.dz**, rubrique « Relation Actionnaires » qui devra nous parvenir au plus tard le 21 Juin 2023 ;
- Vous présenter, muni d'une pièce d'identité et de votre relevé de compte titres.

Si vous ne pouvez assister vous-même à l'Assemblée Générale, vous avez la possibilité de vous y faire représenter :

- En tant que personne physique, en donnant un pouvoir légalisé à toute autre personne de votre choix ;
- En tant que personne morale en donnant un pouvoir dûment signé et cacheté, à la personne qui vous représentera.

Au nom du Conseil d'Administration, nous vous remercions de votre confiance et de l'attention que vous ne manquerez pas d'apporter au projet de résolutions soumis à votre vote.

**Le Président du Conseil d'Administration**